

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2308

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE 14

À l'alinéa 3, après le mot :

« protection »,

sont insérés les mots :

« et reconstruction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à introduire dans la logique de l'article une réflexion autour de la reconstruction des haies, des talus et de l'agriculture bocagère.

La dynamique d'ouverture des champs dans la deuxième moitié du vingtième siècle a mis fin à une partie importante du bocage français. L'amendement propose une ouverture vers l'élaboration d'une politique de reconstruction des haies, des talus et de l'agriculture bocagère.